

Vous avez un projet d'urbanisme

Simplifiez le montage et le suivi de votre demande en déposant votre demande sur le guichet unique.

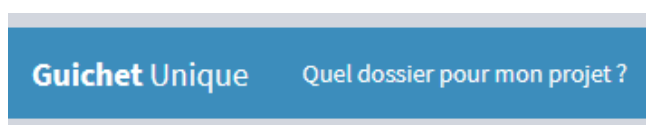
Étape n°1

Avant de solliciter une autorisation d'urbanisme, **renseignez-vous auprès de votre mairie sur la réglementation applicable à votre projet et sur les démarches à effectuer.**

- Vous ne connaissez pas la réglementation applicable sur votre commune : retrouvez les documents d'urbanisme sur le **Géoportail de l'urbanisme**.

>> <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

- Vous ne connaissez pas la procédure applicable à votre projet : retrouvez toutes les informations sur la page d'accueil du **Guichet Unique** (<https://cartads.communaute-coutances.fr/guichet-unique>), et sélectionnez « Quel dossier pour mon projet ? ».



Étape n°2

- Vous avez réuni l'ensemble des documents nécessaires pour votre demande d'autorisation d'urbanisme, passez à la dématérialisation. **Remplissez votre dossier en version dématérialisée sur le Guichet Unique.**

>> <https://cartads.communaute-coutances.fr/guichet-unique>

Créer votre compte et suivre les étapes.

- Vous êtes un particulier ou une entreprise : sélectionner **Guichet Unique Usager**
- Vous être un professionnel (notaire, agence immobilière, architecte, maitre d'œuvre, etc..) : sélectionner **Guichet Unique Partenaire**

Une difficulté ? Votre mairie et le service urbanisme de Coutances mer et bocage vous accompagnent.

Mairie de REGNEVILLE-SUR-MER ☎ : 02 33 45 31 28

Secrétariat du service urbanisme de Coutances mer et bocage
☎ : 02 33 76 79 68.

